

ProCast™ Admixtures

(ProCast™ 110, 130, 150, 170, 190, 200, 210, 410, 500, 510, 710, 930, 950 et 970)

SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Identificateur du produit	ProCast™ Admixtures (ProCast™ 110, 130, 150, 170, 190, 200, 210, 410, 500, 510, 710, 930, 950 et 970)
Usage recommandé	Additifs chimiques pour produits manufacturés en béton.
Restrictions d'utilisation	Pour usage industriel seulement.
Fabricant	ACM Chemistries, Inc., P.O. Box 920430, Norcross, GA, 30010, (770) 417-3490
Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC, (800)-424-9300, 24 hours
Numéro de la FS	002-003
Date de préparation	le 8 novembre, 2018

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du SGH

Irritation cutanée - catégorie 2;

Irritation oculaire - catégorie 2B

Éléments d'étiquetage SGH



Attention

H315 Provoque une irritation cutanée.
H320 Provoque une irritation des yeux

Prévention :

P280 Portez des gants et des lunettes de protection.
P264 Bien se laver les mains et la peau après avoir manipulé.

Intervention :

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l' eau et au savon.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange:

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
Ingrédient exclusif non dangereux	RCC*	≤ 50	
Triethanolamine	00102-71-6	≤ 15	
Diethanolamine	00111-42-2	≤ 0.15	

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Déplacer la victime à l'air frais.

Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. En cas d'irritation cutanée consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les agents chimiques si nécessaire. Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation oculaire persiste consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Obtenir des conseils/des soins médicaux si la victime ressent des malaises ou des inquiétudes.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas de contact avec la peau : Peut causer des effets comme ceux qui sont décrits pour le contact cutané. En cas de contact avec les yeux: peut causer une légère irritation.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note au médecin

Sans objet.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Aucun connu.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Inflammabilité

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, et des oxydes de soufre.

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

Évacuer le secteur. Combattre l'incendie à partir d'une distance sécuritaire ou d'un endroit protégé.

Voir Protection cutanée à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions personnelles

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement.

Méthode de confinement et de nettoyage

Fuites et déversements mineurs : colmater ou réduire la fuite s'il est sécuritaire de le faire. Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination.

Autres informations

Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

SECTION 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention

Prévient l'exposition cutanée.

Éviter tout contact avec les yeux.

Éviter de respirer ce produit.

N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate.

Porter un équipement de protection individuelle afin d'éviter tout contact direct avec ce produit chimique.

Garder les récipients bien fermés s'ils sont inutilisés ou vides.

Dispositions générales relatives à l'hygiène nE PAS manger, boire ou entreposer de la nourriture sur les lieux de travail. Bien se laver les mains après avoir manipulé ce produit et avant de manger, d'utiliser les toilettes ou de quitter le lieu de travail.

Entreposage

Protéger du gel.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Diethanolamine	1 mg/m ³		3 ppm			
Triethanolamine	5 mg/m ³					

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Porter des gants de caoutchouc imperméables pour éviter le contact prolongé ou répété.

Les matériaux convenables sont les suivants : caoutchouc de nitrile, caoutchouc naturel, caoutchouc de butyle.

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Effacer jaunâtre à ambré / brune liquide. Dimension des particules: Sans objet
Odeur	Légère
Seuil de l'odeur	Pas disponible
pH	5.0 - 10.5
Point de fusion/Point de congélation	Sans objet (fusion); Pas disponible (congélation)
Point d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	> 200 °F (93 °C)
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet

Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	1.0 - 1.2 à 25 °C
Solubilité	Dispersible dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
Coefficient de répartition n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-ignition	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique); 10 - 500 centipoises (dynamique)
Autres informations	
État physique	Liquide
Formule moléculaire	Sans objet
Poids moléculaire	Sans objet
Densité en vrac	Pas disponible
Tension superficielle	Sans objet
Température critique	Pas disponible
Conductivité électrique	Pas disponible
Tension de vapeur à 50 °C	Pas disponible
Concentration des vapeurs à saturation	Pas disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Inconnu.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Conditions à éviter

Congélation. Contamination. Températures en-dessous de 4.4 °C (40.0 °F)

Matières incompatibles

Eviter le contact avec les agents oxydants et acides forts.

Produits de décomposition dangereux

Lors d'un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être générées : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, et des oxydes de soufre.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Diethanolamine		710 mg/kg (rat)	12200 mg/kg (lapin) (vapeur)
Triethanolamine		5846 mg/kg (souris)	> 22,500 mg/kg (lapin)

Corrosion/irritation de la peau

Peut causer une irritation selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Corrosion/irritation des yeux

Peut causer une irritation selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Sensibilisation des voies respiratoires et/ou de la peau

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Diethanolamine	Groupe 2B		Non listée	Non listée
Triethanolamine	Groupe 3	Non listée	Non listée	Non listée

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Toxicité pour la reproduction**Développement de la progéniture**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets sur ou par la lactation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Diethanolamine	1460 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)			
Triethanolamine	450-1,000 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 96 heures)	609.98 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**Élimination**

Ce produit est un déchet non dangereux. Communiquer avec les autorités environnementales locales afin de connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées pour votre juridiction.

SECTION 14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U. N'est pas régi par le Règlement IATA.

Dangers pour l'environnement Sans objet

Renseignements particuliers sur le transport Sans objet

Transport en vrac (aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC)

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés des exigences de l'inventaire de la TSCA conformément à 40 CFR 720.

Autres listes réglementaires des É-U

CERCLA. (Diethanolamine) CERCLA RQ - 100 lb

SARA Title III - Section 302 : Non

SARA Title III - Section 311/312 : Immédiat (aigu) pour la santé

SARA Title III - Section 313 : Oui. (Diethanolamine)

SECTION 16: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Indicateurs de révision FDS préparée par M. Oesterle; Date de preparation: le 8 novembre, 2018.

Avis Les informations sur cette fiche proviennent de sources qui sont considérées fiables. Cependant, l'information est fournie sans aucune garantie expresse ou implicite, concernant leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation et élimination du produit sont hors de notre contrôle et au-delà de nos connaissances. Pour cela et pour d'autres raisons, nous ne supposons pas la responsabilité et déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou dépense découlant de ou en aucune façon liés à l'entreposage, la manipulation, l'utilisation ou l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations peuvent ne pas être applicables.